

DOSSIER



PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
À GRAVELINES

DE PRESSE

Débat public
Projet de nouveaux
réacteurs nucléaires
à Gravelines

**Du 17 septembre 2024
au 17 janvier 2025**

ORGANISÉ PAR





Sommaire

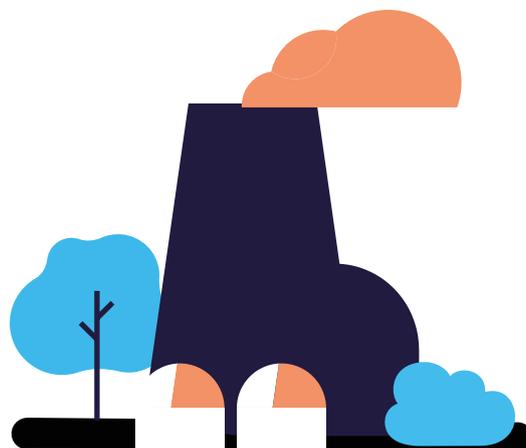
3 Un projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines porté par EDF

4 Le débat public

- 4 Le contexte
- 4 Pourquoi un débat public ?
- 5 La CNDP
- 5 L'équipe chargée de l'animation du débat public sur le projet
- 6 Les questions au cœur de ce débat
- 7 Les enjeux du projet - Cellule de vérification des faits
- 8 Les modalités d'information et de participation
- 8 Le calendrier des rencontres

9 Le projet soumis au débat

- 9 Les acteurs du projet



Un projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines porté par EDF

EDF et RTE (Le Réseau de Transport d'Électricité) ont conjointement saisi la CNDP concernant le projet de deux nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste de nouveaux réacteurs nucléaires, dont les principes et le premier projet à Penly (Normandie) ont fait d'objet d'un débat public (2022-2023) (www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteursnucleaires-et-projet-penly). Le projet d'EPR2 à Gravelines sera implanté à proximité de la centrale nucléaire existante, dans une zone industrialo-portuaire.

Le projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 à Gravelines (Hauts-de-France), d'une puissance de deux fois 1670 MWe, correspond au deuxième projet du programme industriel de nouveaux réacteurs nucléaires conduit par EDF.

C'est un projet d'envergure nationale impactant plusieurs échelles territoriales, en partant de la région Hauts de France qui va presque jusqu'à Penly en Normandie, premier site EPR2, en passant par le carré « Dunkerque – Calais – Saint-Omer – Hazebrouck », jusqu'au Dunkerquois autour de la zone du Grand Port Maritime et Gravelines.

La CNDP a donc décidé d'organiser un débat public du 17 septembre 2024 au 17 janvier 2025. Les habitantes et habitants de Gravelines, et de son territoire proche, mais aussi l'ensemble des publics, sont invités à s'informer sur ce projet, en comprendre les enjeux et à donner leur avis.

Plus d'informations sur le site internet et les réseaux sociaux du débat :

www.debatpublic.fr/projet-nouveauxreacteurs-nucleaires-gravelines



« Ce débat public est organisé afin de permettre à chaque citoyen de s'informer, de s'exprimer et de participer à la prise de décision. Ce processus démocratique est essentiel pour débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, mais aussi de ses impacts socio-économiques et environnementaux, et des solutions alternatives possibles. Chaque débat est conduit par nos équipes

selon les principes d'indépendance, de neutralité, d'équivalence, de transparence, d'argumentation et d'inclusion avec l'objectif de garantir une information objective et intelligible, et de veiller à ce que la voix de chacun soit entendue et prise en compte »

Marc Papinutti,
président de la CNDP

Le débat public

LE CONTEXTE

Dans un contexte mondial marqué par des tensions géopolitiques qui menacent la stabilité des approvisionnements énergétiques mondiaux et où les ressources fossiles deviennent de plus en plus incertaines, la question de la transition énergétique est plus que jamais au cœur de l'actualité. Pour limiter le réchauffement climatique, la France s'est engagée à atteindre la « neutralité carbone » à l'horizon 2050.

Cela implique :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 80 %, tout en garantissant une production stable et continue d'électricité ;
- de compenser les émissions résiduelles en stockant du carbone, principalement dans les sols et les forêts ;
- de réduire la consommation d'énergie dans les secteurs les plus consommateurs, tels que le transport ou le logement ;
- de transférer autant que possible la consommation d'énergies fossiles vers des sources d'électricité "bas carbone" telles que le nucléaire et les énergies renouvelables ;

Ces initiatives doivent être accompagnées par la mise en œuvre de politiques de sobriété énergétique visant à optimiser la consommation d'énergie et à encourager des comportements plus responsables et durables chez les citoyens et les entreprises.

Toutefois, cette transition énergétique nécessite une approche globale, qui intègre à la fois la préservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air, tout en prenant en compte les besoins des générations futures. Elle doit également prendre en considération les coûts et les risques qui y sont associés.

POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC ?

Le débat public est une procédure légale, inscrite dans le Code de l'environnement, qui permet à toute personne de participer à l'élaboration d'une politique publique ou d'un projet à forts enjeux socio-économiques ou environnementaux.



C'est un dispositif de démocratie participative en amont des décisions. Participer au débat public est un droit garanti à toutes et tous : novice, sensibilisé.e ou expert.e des sujets en débat, toute personne est légitime et encouragée à y prendre part.

Les objectifs d'un débat public sont de :

- permettre de débattre non seulement des caractéristiques et des impacts d'une politique publique ou d'un projet, mais aussi de leur pertinence et de leur opportunité, c'est-à-dire si oui ou non ils doivent être mis en place ou réalisés, et à quelles conditions ;
- permettre à chacune et à chacun d'avoir accès à une information complète, pertinente (principe de transparence) et accessible pour permettre une participation effective.

Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion, il permet l'expression par l'ensemble des participant.e.s de points de vue argumentés et leur prise en compte exhaustive.

À l'issue d'un débat public, la Commission nationale du débat public (CNDP) publie un compte rendu qui restitue la parole du public. Ce compte rendu présente l'ensemble des observations et propositions du public et les enseignements du débat. Il comprend également des recommandations adressées au responsable du projet, qui doit y répondre dans les trois mois suivant sa publication.

Plus de 63 % des projets soumis à la Commission nationale ont été modifiés par leurs responsables à l'issue d'un débat public.



LA CNDP

Créée en 1995 par la loi Barnier, la CNDP est une autorité administrative indépendante et neutre, garante du droit de toutes personnes d'être informées de l'existence de projets qui ont des conséquences sur leur environnement, et de pouvoir participer à leur élaboration. Depuis sa création, elle a organisé plus de cent débats publics et garanti plus de 400 concertations publiques.

La CNDP n'exprime aucun avis sur ces projets mais s'assure de la transparence de l'information afin que le public puisse se forger un avis. Elle organise les échanges et restitue la parole du public. À l'issue du débat, la CNDP publie un compte rendu afin de permettre au responsable du projet de tirer les conclusions sur les suites données au projet ou au plan initial.

Ses autres missions :

- Elle conseille, à leur demande, les responsables d'un projet ou d'un plan sur toute question relative à la participation des citoyens dans le débat public.
- Elle peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique.
- Afin de prévenir d'éventuels conflits, elle peut organiser une conciliation visant à trouver des compromis.
- Elle peut être saisie par le Gouvernement, par les parlementaires ou par 500 000 citoyens pour organiser un débat public national sur un projet de réforme ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

L'ÉQUIPE CHARGÉE DE L'ANIMATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET

Pour assurer l'animation de ce débat public, la CNDP a désigné une commission de six membres indépendants : Nathalie Durand, Régis Guyot, Dominique Lancrenon, Jacques Roudier, Jean-Michel Stievenard et Jean-Raymond Wattiez, sous la présidence de **Luc Martin**.

Cette équipe est appuyée par un secrétariat général, constitué de Vanessa Haustein, Paul Galli et Anne-Sophie Fournier, chargé de la mise en œuvre et du suivi du débat public.



« Ce projet, à dimension régionale, est particulièrement important pour les habitants de Gravelines et ses environs. À l'issue de ce débat, un compte rendu fidèle des échanges et des recommandations précises

seront présentés aux maîtres d'ouvrage, assurant ainsi que les contributions auront un impact réel sur les décisions finales. L'engagement du public est essentiel pour le succès de ce débat. J'invite donc toutes et tous à participer à ce moment déterminant de dialogue et de concertation, afin de s'informer, et de diffuser les modalités de ce débat pour faire entendre sa voix. »

Luc Martin,
président du débat

LES QUESTIONS AU CŒUR DE CE DÉBAT



L'équipe du débat a identifié 7 grands enjeux liés à ce projet :

■ **Le projet, ses caractéristiques, son utilité et ses alternatives :**

Production d'électricité : Le projet est-il la solution pour satisfaire les besoins au niveau national et régional ?

Coûts et délais : comment s'assurer de leur maîtrise tout au long du cycle de vie du projet ?

■ **Sûreté et environnement :**

Sûreté et sécurité : quelles mesures sont mises en place ?

Environnement : le projet prend-il en considération le contexte climatique actuel ?

■ **L'insertion du projet sur le territoire :**

Emploi et formation : quels enjeux et défis pour le territoire ?

Cadre de vie : comment le projet impactera les besoins des habitants (logement, mobilité et équipement) ?

Économie locale : comment l'industrie et les entreprises du territoire pourront bénéficier des retombées du projet ?

LES ENJEUX DU PROJET - CELLULE DE VÉRIFICATION DES FAITS

Fort de l'expérience acquise lors des précédents débats publics sur des projets nucléaires, l'équipe chargée de l'organisation du débat a identifié la nécessité de mettre en place un dispositif de vérification des faits, ou « fact checking ». Cette attente a notamment été formulée par les acteurs du secteur, rencontrés lors de l'étude de contexte.

Le fact checking consiste à vérifier que certaines informations ou affirmations correspondent à la réalité, c'est-à-dire qu'elles sont véridiques et conformes aux connaissances scientifiques établies. Bien que souvent effectué par des journalistes d'investigation, il peut également être effectué par toute personne souhaitant s'assurer de la fiabilité des informations.

Quelle légitimité pour l'équipe du débat à intervenir dans la vérification des faits ?

L'équipe du débat n'a pas de compétence scientifique propre et, par souci d'éthique, s'abstient de prendre parti sur les questions discutées. Son rôle est de permettre l'expression de diverses opinions afin d'éclairer les décisions à prendre. Un débat sans diversité d'opinions perdrait tout son sens.

En tant que garante d'une information correcte pour le public, l'équipe doit éviter tout relativisme, autrement dit l'idée que toutes les affirmations sont équivalentes et méritent la même place dans le débat, même lorsqu'elles reposent sur des contre-vérités manifestes. C'est cette responsabilité qui justifie son implication dans la vérification des faits.

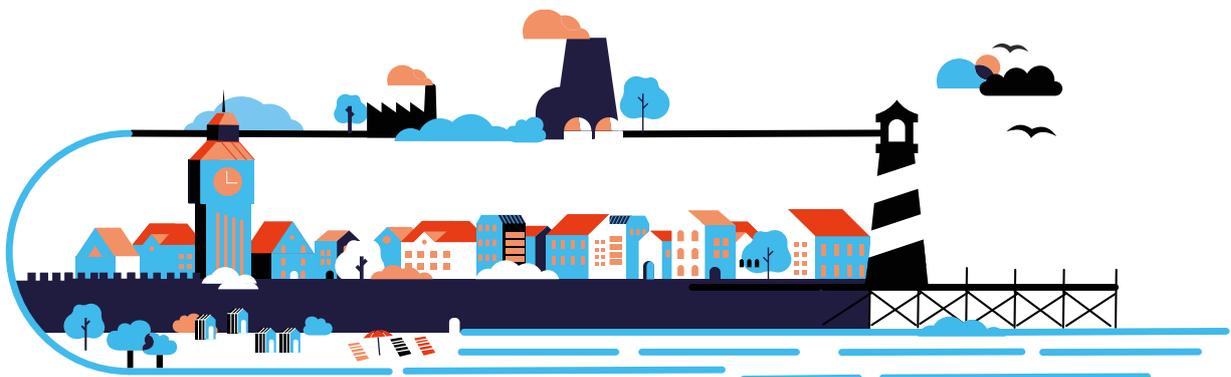
Quel processus de vérification pour le débat de Gravelines ?

Les affirmations controversées, qu'elles soient exprimées en ligne ou lors des séances, seront relevées par l'équipe du débat. Ces affirmations feront ensuite l'objet, dans les jours suivants, d'une vérification des sources et de leur contexte par un groupe d'experts indépendants.

Les résultats de cette vérification seront publiés sur le site du débat. La conclusion tirée de cette vérification pourra être :

- Validée : l'affirmation est confirmée comme véridique
- Invalidée : l'affirmation est confirmée comme fautive
- Sujette à caution ou à controverse : les informations disponibles ne permettent pas de trancher définitivement.

Cette transparence garantit que le débat repose sur des bases factuelles solides, en évitant de donner du crédit à des contre-vérités.



LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Plusieurs formes de participation sont proposées, incluant des réunions publiques et des débats en ligne, afin de toucher un large public et d'assurer une participation inclusive et active, à compter du 17 septembre 2024 :

- **Les temps d'échanges en présentiel** : de nombreuses rencontres de proximité, réunions, ateliers, ainsi qu'une maison du débat - 1B Rue Demarle Fetel à Gravelines. (Horaires d'ouverture disponibles sur notre site internet)
- **Par internet** :
 - Le site internet du débat, auquel toute personne peut accéder pour consulter les différentes informations sur le débat, connaître les modalités de participation, les informations pour mieux comprendre les enjeux, les objectifs, les caractéristiques techniques du projet...
 - En ligne via la plateforme participative et les mardis numériques du débat (15/10 - 12/11 - 17/12) pour poser vos questions, commenter, exprimer votre avis et vos propositions.
 - En suivant les comptes du débat sur Facebook, X, LinkedIn, Instagram et YouTube.

LE CALENDRIER DES RENCONTRES

Les temps forts à vos agendas !

OUVERTURE DU DÉBAT
17 SEPTEMBRE 2024

1 RÉUNION D'OUVERTURE
17/09/2024 **Scène Vauban - Gravelines**
Présentation générale du débat public, de ses modalités et du projet EPR2

2 09/10/2024 **Scène de l'Atrium - Grande-Synthe**
Production d'électricité : le projet est-il la solution pour satisfaire les besoins au niveau national et régional ?

3 10/10/2024 **Salle du Minck - Calais**
Emploi et formation : quels enjeux et défis pour le territoire ?

4 22/10/2024 **Halles aux Sucres - Dunkerque**
Économie locale : comment l'industrie et les entreprises du territoire pourront bénéficier des retombées du projet ?

5 05/11/2024 **Scène Vauban - Gravelines**
Coûts et délais : comment s'assurer de leur maîtrise tout au long du cycle de vie du projet ?

6 19/11/2024 **Salle Coluche - Loon-Plage**
Sûreté et sécurité : quelles mesures sont mises en place ?

7 **RÉUNION MI-PARCOURS**
21/11/2024 **Salle des Maquettes - Dunkerque**
Analyse des 2 premiers mois du débat public

8 **UN DÉBAT AU-DELÀ DES FRONTIÈRES**
28/11/2024 **Dixmude - Belgique**
Réunion de présentation du projet

9 05/12/2024 **Scène Vauban - Gravelines**
Cadre de vie : comment le projet impactera les besoins des habitants (logement, mobilité et équipement) ?

10 10/12/2024 **Salle des Fêtes - Saint-Folquin**
Environnement : le projet prend-il en considération le contexte climatique actuel ?

11 14/01/2025 **Kursaal - Dunkerque**
Dernière réunion publique du débat. Venez entendre une dernière fois la parole des acteurs et donnez votre avis

CLÔTURE DU DÉBAT
17 JANVIER 2025

CHAQUE RÉUNION PUBLIQUE DÉBUTERA À 18H.

Le projet soumis au débat

Ce débat public porte sur un projet d'EDF de construction de deux réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines, situé dans les Hauts-de-France, et son raccordement au réseau électrique par RTE. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste de nouveaux réacteurs nucléaires, dont les principes et le premier projet à Penly (Normandie) ont fait l'objet d'un débat public en 2022-2023 ([Site du débat Penly](#)).

Ce programme repose sur le réacteur EPR2, une version nouvelle du réacteur EPR, conçu pour être déployé en série. Les projets EPR2 de Gravelines et de Penly partagent ainsi des bases techniques similaires, bien que des adaptations spécifiques soient apportées pour chaque site, telles que le renforcement du sol à Gravelines pour tenir compte des particularités locales.

EDF estime que de nouveaux réacteurs nucléaires sont nécessaires pour répondre à la demande croissante d'électricité, en produisant une électricité bas carbone, ce qui permettrait de se conformer à la stratégie nationale Bas Carbone visant à atteindre la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050 et à réduire l'empreinte carbone de la consommation énergétique des Français.

L'implantation du projet EPR2 de Gravelines est envisagée à proximité de la centrale nucléaire existante, dans une zone industrialo-portuaire. Ce territoire bénéficie depuis plusieurs années d'une forte dynamique en matière de décarbonation industrielle et de réindustrialisation du pays.

[Synthèse du dossier du responsable de projet](#)

LES ACTEURS DU PROJET



EDF (Électricité de France) est le maître d'ouvrage du projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 à Gravelines, et du programme de nouveaux réacteurs nucléaires. EDF, principal producteur et fournisseur d'électricité en France, a conçu, construit et exploite actuellement 57 réacteurs nucléaires existants du territoire français.



RTE (Réseau transport électricité) est gestionnaire du réseau de transport d'électricité français et assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension. RTE doit garantir un raccordement et des conditions d'accès au réseau public de transport d'électricité équitables pour l'ensemble des producteurs d'électricité. C'est à ce titre qu'il assurerait le raccordement électrique des réacteurs EPR2 projetés à Gravelines.



**Retrouvez toutes
les informations du débat
sur notre site**

[www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-
reacteurs-nucleaires-gravelines](http://www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines)

Contactez-nous :

www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines

Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

